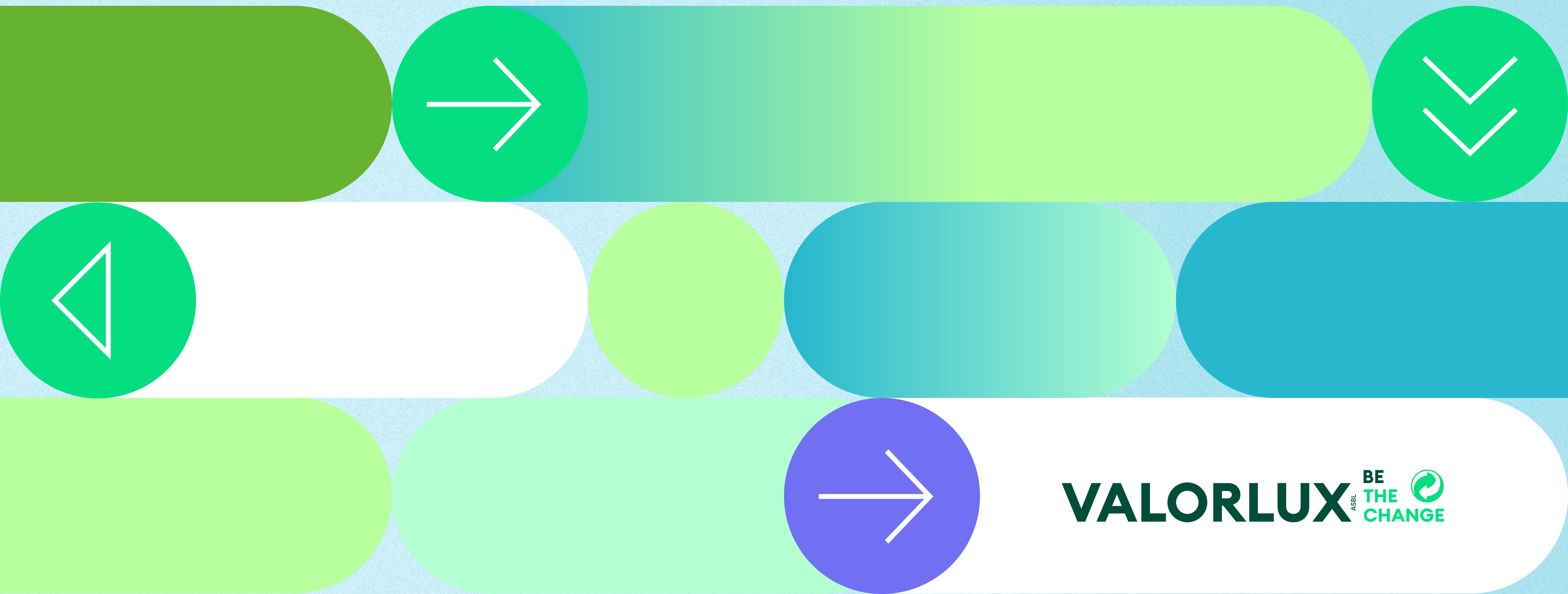
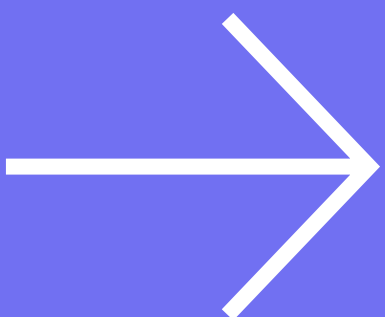


Rapport annuel 2025



	Éditorial	3	3	Activités	10
1	Bilan financier	4		Tri, collecte et recyclage déchets d’emballages	
				Emballages ménagers	11
				Emballages non-ménagers	15
				Obligations plastique à usage unique	17
			Actions de prévention et de sensibilisation au tri	18	
2	Institutionnel et adhérents	7		À propos de Valorlux	20



➤ **Claude Turping**
Directeur

➤ **Max Weber**
Président

En 2025, Valorlux a célébré ses 30 ans. Cet anniversaire fut l'occasion de dresser le bilan sur les années précédentes et préparer le terrain pour les changements réglementaires qui s'annoncent.

La mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages non-ménagers est entrée dans sa 2^e année. Nos taux de recyclage correspondent plus à la réalité grâce à l'augmentation de notre taux de couverture. Notre collaboration avec Valipac, organisme REP pour les emballages industriels en Belgique, nous a permis de solidifier notre positionnement dans le secteur. Elle a également permis de garantir la traçabilité des emballages, particulièrement importante pour les emballages non-ménagers avec l'interdiction de l'exportation des déchets vers les pays hors OCDE qui entrera en vigueur en 2027.

Un enjeu majeur évoqué l'année passée était l'augmentation à 50 % du taux de recyclage légal à atteindre pour le plastique en 2025. Bien que ce taux avait été atteint en 2024, nous avons établi un plan d'action pour le ministère de l'environnement, du climat et de la biodiversité dans le but d'augmenter sensiblement le taux actuel. Un élément essentiel de ce plan d'action est l'amélioration du tri du sac bleu. Pour y parvenir, un accord pour la modernisation du centre de tri de Hein Déchets a été signé et la mise en service de ce dernier fut prévue pour avril 2026 après une étude qualitative approfondie réalisée en collaboration avec Valorlux.

L'entrée en vigueur du règlement européen sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR) en février 2025 marqua un changement de paradigme dans la gestion des déchets d'emballages. Là où les réglementations précédentes se focalisaient principalement sur la fin de vie des déchets d'emballages, ce règlement étend la responsabilité sur la chaîne de production qui précède la mise sur le marché. Certains sujets clés, comme l'élaboration des normes de recyclabilité et d'étiquetage, l'éco-conception, le contenu de matière recyclée, ainsi que la responsabilité des fabricants pour la certification des emballages devront être mis en œuvre dans les prochaines années.

Dans le contexte de l'harmonisation au niveau européen et des changements significatifs au niveau réglementaire, Valorlux et 5 autres organismes REP emballages ont signé un accord de collaboration. Cet accord permettra une harmonisation au sein des systèmes REP en Belgique, en France, au Pays-Bas et au Luxembourg et sera bénéfique pour nos membres.

En fin d'année, un appel à projets au niveau national fut lancé pour initier des projets visant la prévention de déchets d'emballages avec les partenaires du groupe de travail « prévention » (ministère de l'environnement, administration de l'environnement, Luxembourg Confederation et FLAD). Cette ouverture permettra d'élargir l'éventail du projet prévention au-delà de l'Éco-sac. L'objectif : implanter la prévention dans les démarches d'entreprises luxembourgeoises en développant des idées existantes ou conçues directement sur le terrain.

Bilan financier

1



➤ Bilan au 31 décembre 2025

exprimé en EUR

ACTIF	2025	2024
ACTIFS IMMOBILISÉS	1 894 809,77	1 964 794,88
Immobilisations incorporelles	163 417,69	190 007,26
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	163 417,69	76 912,06
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0,00	113 095,20
Immobilisations corporelles	1 731 392,08	1 774 787,62
Terrains et constructions	1 705 643,93	1 752 837,92
Autres installations, outillage et mobilier	25 748,15	21 949,70
ACTIFS CIRCULANTS	9 992 536,48	6 064 614,56
Stock	101 941,85	147 467,20
Produits finis et marchandises	101 941,85	147 467,20
Créances	4 471 490,93	2 498 167,39
Créances résultant de ventes et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 275 327,16	2 294 142,06
Autres créances		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	196 163,77	204 025,33
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	5 419 103,70	3 418 979,97
TOTAL DE L'ACTIF	11 887 346,25	8 029 409,44

➤ Bilan au 31 décembre 2025

exprimé en EUR

PASSIF	2025	2024
CAPITAUX PROPRES	2 054 725,74	1 979 500,19
Capital souscrit	473 857,45	473 857,45
Réserves	137 725,83	137 725,83
Réserves légales	22 952,98	22 952,98
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	114 772,85	114 772,85
autres réserves non disponibles	114 772,85	114 772,85
Résultats reporté	1 367 916,91	1 144 870,77
Résultat de l'exercice	75 225,55	223 046,14
PROVISIONS	140 000,00	80 000,00
Autres provisions	140 000,00	80 000,00
DETTES	8 160 629,07	5 118 880,24
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8 104 000,01	5 076 730,81
Autres dettes		
Dettes fiscales	5 243,75	0,00
Dettes au titre de la sécurité sociale	51 385,31	42 149,43
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 531 991,44	851 029,01
TOTAL PASSIF	11 887 346,25	8 029 409,44

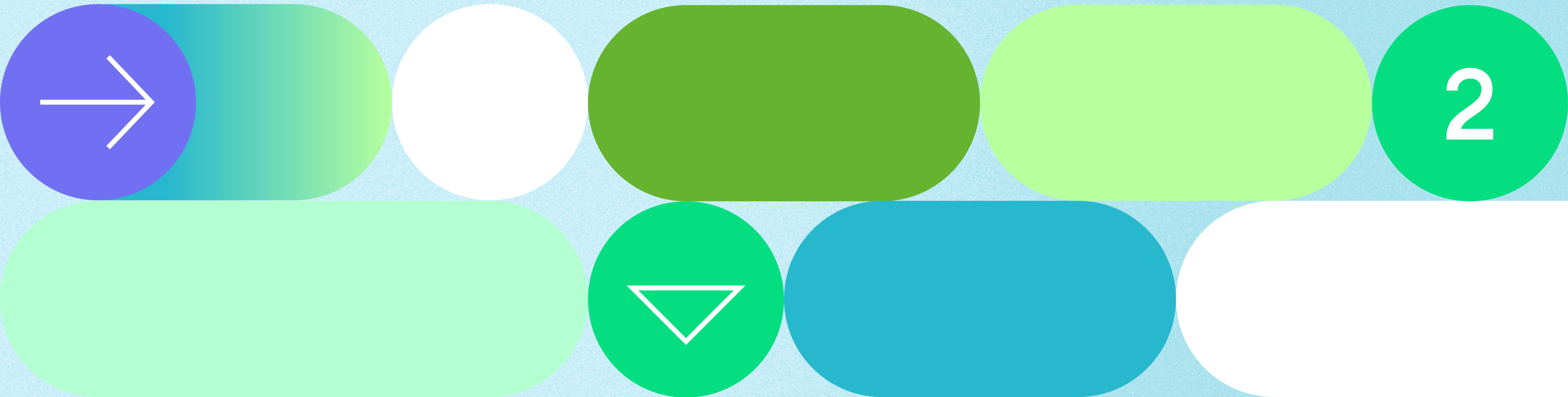
➤ Bilan au 31 décembre 2025

exprimé en EUR

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2025	2024
Chiffre d'affaires net	19 236 758,13	16 664 915,69
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	-45 525,35	-29 878,15
Autres produits d'exploitation	71 822,80	113 632,57
Autres charges externes	-17 845 572,65	-15 178 816,47
Frais de personnel	-1 210 865,26	-1 084 240,36
Salaires et traitements	-975 950,72	-887 044,87
Charges sociales	-115 462,87	-98 428,20
Autres frais de personnel	-119 451,67	-98 767,29
Corrections de valeur	-143 559,57	-288 419,62
Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-143 559,57	-288 419,62
Autres charges d'exploitation	-32 807,66	-15 371,59
Autres intérêts et autres produits financiers	67 200,62	41 690,79
Intérêts et autres charges financières	-59,60	-176,29
Impôts sur le résultat	-12 000,91	-255,43
Résultat après impôts sur le résultat	85 390,55	223 081,14
Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16	-10 165,00	-35,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	75 225,55	223 046,14



Institutionnel et adhérents



Structure de travail

Conseil d’administration

Président

Monsieur Max WEBER

Secteur alimentaire

Monsieur Damien COLETTE
Monsieur Max WEBER
Monsieur Jean MULLER
Monsieur Gilles GERARD
Monsieur Charles LEMMER (jusqu’en octobre)
Monsieur William MEYER (depuis octobre)

Secteur non alimentaire

Madame Françoise SIMON (jusqu’en octobre)
Madame Françoise VAN TIGGELEN

Organisations professionnelles

Madame Lucie MARTIN
Monsieur Janssen LIU
Monsieur Gaston TRAUFFLER

Distributeurs

Madame Cathy LEESCH
Monsieur Eduardo EISCHEN (depuis octobre)

Filières

Madame Nathalie WALTER
Monsieur Jean-Paul LENOIR

Administration

Monsieur Claude TURPING
Monsieur Marc BASTIAN
Monsieur Tom BIREL
Monsieur Sébastien BOITEUX
Madame Corinne BREMER
Madame Nancy CLAUDE (depuis mai)
Madame Corina DARII (jusqu’en décembre)
Madame Charlotte DIMMER

Madame Karin GROHS
Monsieur Samuel LOPES
Madame Axelle NOEL (jusqu’en février)
Monsieur Kévin SAYRIGNAC (jusqu’en mars)
Madame Elsa SZKUDLAREK (depuis octobre)
Madame Anne WALDBILLIG
Monsieur Roy YAZBECK (depuis février)

Adhérents

Chiffres clés

1 662
adhérents¹

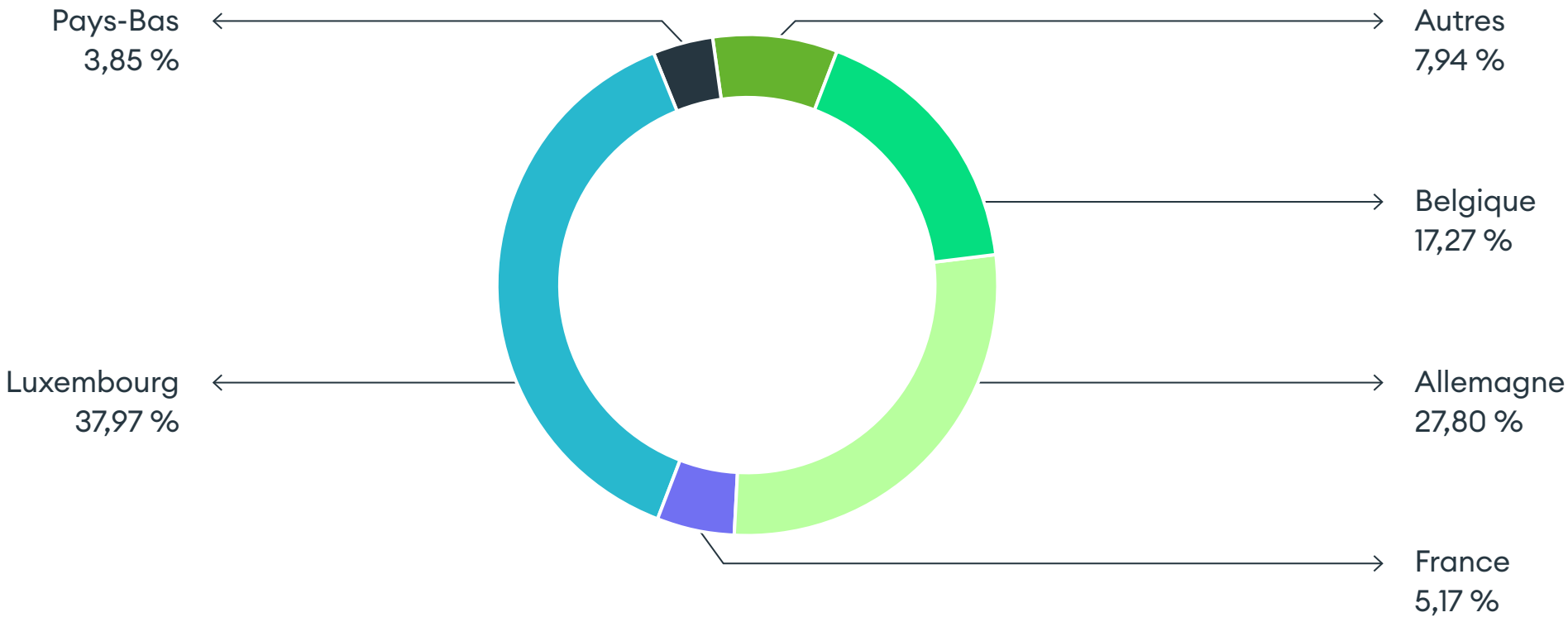
41 540
tonnes d’emballages
non-ménagers déclarés

69 660
tonnes d’emballages
ménagers déclarés

13,01
millions d’euros
de contributions

¹ Liste disponible sur www.valorlux.lu

Répartition géographique des adhérents



➤ Répartition des contributions

Le tableau ci-contre montre que 2,11 % des adhérents contribuent à hauteur de 74,47 % du total des contributions. 77,86 % des adhérents, dont la contribution annuelle est inférieure à 1 000 euros, contribuent à 1,43 % des recettes.

10 % des membres déclarent 90 % du poids total des déchets d’emballages déclarés.

	ADHÉRENTS	CONTRIBUTIONS
= 50 €	54,24 %	0,21 %
> 50 € et < 125 €	6,59 %	0,08 %
≥ 125 € et < 1 000 €	17,03 %	1,14 %
≥ 1 000 € et < 5 000 €	11,33 %	4,18 %
≥ 5 000 € et < 50 000 €	8,70 %	19,91 %
≥ 50 000 €	2,11 %	74,47 %

➤ Tarifs Point Vert

Les tarifs du Point Vert sont calculés en fonction des coûts de collecte et de tri, et des recettes liées à la vente des matériaux d’emballages collectés.

Ces tarifs sont communiqués chaque année aux adhérents et peuvent également être consultés sur notre site internet **www.valorlux.lu**.

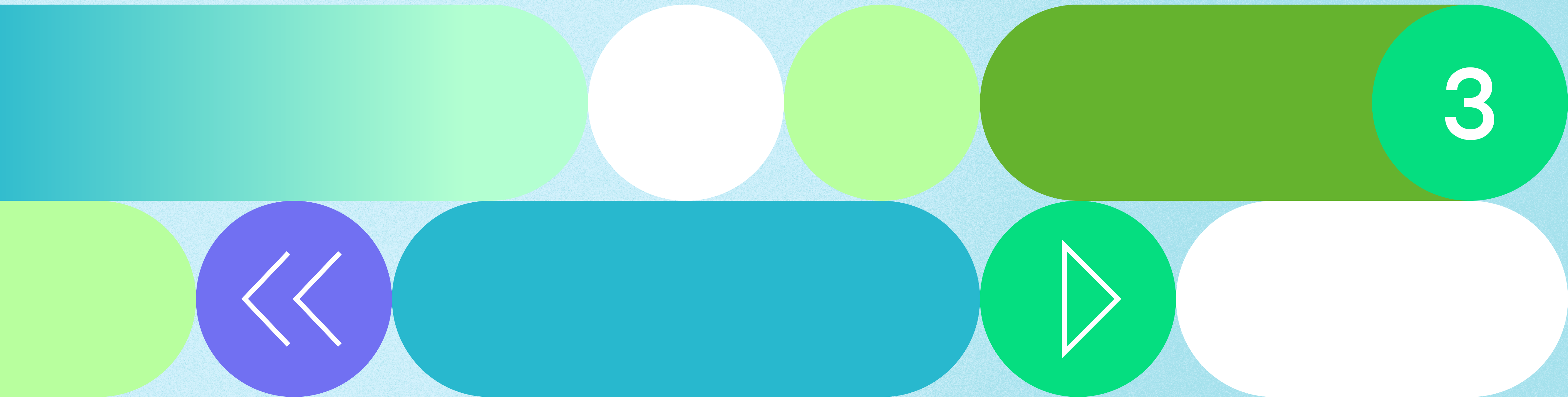


Évolution des tarifs Point Vert en euro/kilogramme hors TVA

TARIFS EMBALLAGES MÉNAGERS : DÉCLARATION DÉTAILLÉE		2025	2026
PV00	Réutilisable	0,0000	0,0000
PV01	Verre	0,0177	0,0203
PV02	Papier/carton (> 85 %)	0,0402	0,0389
PV03	Cartons à boissons	0,2900	0,2810
PV04	Acier (≥ 50 %)	0,0271	0,0396
PV05	Aluminium (≥ 50 % et ≥ 50µ)	0,0145	0,0151
PV06	PET - Bouteilles et flacons - transparent - incolore ou légèrement bleu	0,1957	0,2498
PV07	PET - Bouteilles et flacons - transparent - bleu foncé ou vert	0,3661	0,3739
PV08	PET - Bouteilles et flacons - transparent - autres couleurs	0,3029	0,4857
PV09	PET - Bouteilles et flacons - opaque	0,3066	0,4871
PV10	HDPE - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,2407	0,3058
PV11	PE - Films	0,7192	0,7120
PV12	PP - Bouteilles, flacons et autres emballages rigides	0,5151	0,4279
PV13	PS - Emballages rigides, sauf EPS	0,4485	0,4372
PV14	Autres valorisables	1,1289	1,3973
PV14a	EPS	0,2112	0,2094
PV14b	Liège	0,2985	0,2238
PV14c	Produits dangereux	1,3995	1,7580
PV14d	PET - Barquettes		0,7806
PV15	Autres non valorisables	1,2630	1,4830

TARIFS EMBALLAGES NON-MÉNAGERS		2025	2026
PV16	Papier/Carton	0,0145	0,0145
PV17	Plastique	0,0395	0,0395
PV18	Bois	0,0145	0,0145
PV19	Métal	0,0395	0,0395

Activités



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Chiffres clés

▷ **52 718**

*tonnes collectées au Luxembourg
soit 77,3 kg/habitant/an*

▷ **56 153**

*tonnes envoyées au recyclage/
à la valorisation¹*

▷ **15 171**

*tonnes collectées grâce au sac bleu
Valorlux soit 22,25 kg/habitant/an*

▷ **681 973**

*habitants participent à la collecte
des sacs bleus*

SYSTÈMES DE COLLECTE ET SOUTIEN FINANCIER

En vue d'atteindre les taux de valorisation et de recyclage imposés par le législateur, Valorlux s'appuie sur les systèmes de collecte suivants :

- la collecte en porte-à-porte (sacs bleus)
- le soutien financier
- les centres de ressources (parcs de recyclage) et RE-Box

➤ Collecte en porte-à-porte (sacs bleus)

Au 1^{er} janvier 2025, les 100 communes du pays, soit 681 973 habitants, participaient à la collecte des sacs bleus Valorlux.

De plus, la collecte se fait dans les entreprises, dans les établissements scolaires et dans les campings au Luxembourg.

La collecte en mélange des bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastique, emballages métalliques et cartons à boisson via les sacs bleus est organisée par et aux frais de Valorlux. Les sacs sont enlevés tous les 15 jours et sont déposés au centre de tri Hein Déchets à Bech-Kleinmacher (Luxembourg) où leur contenu est séparé en différentes fractions qui sont ensuite acheminées vers des recycleurs au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France, aux Pays-Bas ou en Espagne suivant les types de matériaux.

En 2025, 15 171 tonnes de déchets d'emballages ont été collectés grâce au sac bleu Valorlux, soit 22,25 kg/habitant/an.



¹ Une partie des quantités envoyées au recyclage/à la valorisation provient de collectes qui ne sont pas gérées par Valorlux et qui ne sont donc pas comptabilisées dans les quantités collectées ci-dessus.

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Soutien financier

Valorlux soutient financièrement, sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, les collectes de déchets d’emballages, comme la collecte en porte-à-porte du papier/carton, organisées par les administrations, syndicats et associations de communes. Ce type de collaboration consiste à verser un forfait pour chaque tonne d’emballages remise à des recycleurs agréés.

La totalité des communes du Grand-Duché de Luxembourg (100) bénéficie du soutien financier. En 2025, Valorlux a soutenu financièrement la collecte de 14 407 tonnes (21,13 kg/habitant/an) de déchets d’emballages.

Le soutien pour les déchets d’emballages en verre couvre également tout le Grand-Duché de Luxembourg pour les magasins distributeurs sous contrat. Dans ce cadre, Valorlux entend récompenser, moyennant une rétribution, les distributeurs luxembourgeois pour leurs efforts consentis dans les domaines du tri et du recyclage des déchets d’emballages en verre.

➤ Tarifs du soutien financier 2025

Les tarifs pour le soutien financier sont forfaitaires et indépendants du système de collecte utilisé (conteneurs/bulles, porte-à-porte, centres de ressources).

MATÉRIAUX D’EMBALLAGES MÉNAGERS	TARIF HTVA (€/TONNE)
Verre creux (bouteilles/bocaux)	24,19
Papier/carton (caisses/boîtes)*	76,33
Métaux (fer blanc/aluminium)	15,00
Matières en plastique (bouteilles/films/pots de yaourt/mousse en PS)	123,12

* En ce qui concerne la collecte mélangée du papier/carton, 35,11 % en poids de la quantité sont à considérer comme déchets d’emballages ménagers. Pour ce qui est de la collecte sélective du carton dans les centres de ressources, 56,91 % en poids de la quantité sont à considérer comme d’origine ménagère.

➤ Gestion centralisée (centres de ressources et collecte verre)

La collecte des déchets d’emballages via les centres de ressources est régie par le règlement grand-ducal du 11 octobre 2013 sous la définition de la « gestion centralisée ». Ce système permet à Valorlux de prendre en charge des déchets d’emballages à partir d’un point de collecte par apport volontaire en vue de les soumettre au recyclage.

Dans ce cadre, Valorlux intervient au niveau opérationnel dans les centres de ressources pour certains déchets collectés. Valorlux prend ainsi en charge le transport, le conditionnement centralisé des déchets d’emballages provenant des différents parcs à conteneurs participants et garantit un recyclage de ces matériaux.

Les emballages concernés par cette collecte sont les emballages PMC mixtes, les films PE, le polystyrène expansé, les bouchons de liège, les emballages mixtes non-recyclables et le verre creux.

En 2025, le poids des déchets d’emballages collectés dans les centres de ressources s’élevait à 3 145 tonnes, y compris 13,36 tonnes de déchets d’emballages collectés dans les 8 stations RE-box présentes sur 8 parkings de supermarchés à travers le pays. À ce tonnage se rajoute la collecte du verre creux en porte-à-porte et en bulles de 19 216 tonnes, résultant dans un tonnage total de 22 361 tonnes, soit 32,79 kg/habitant/an.



TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

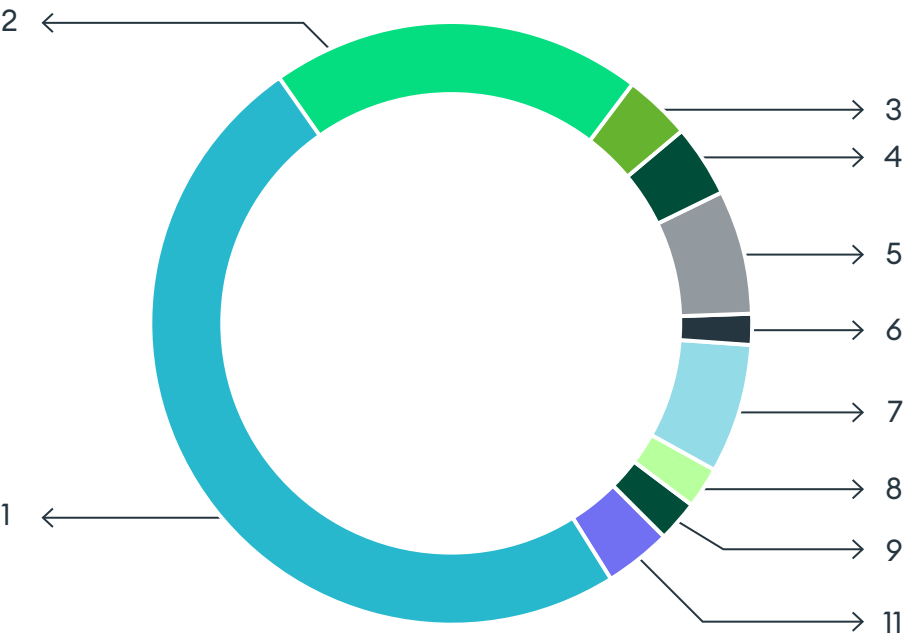
Les taux de recyclage et de valorisation des emballages ménagers 2025

Quantités envoyées au recyclage en tonnes						Quantités recyclées en tonnes		Recyclage/ valorisation en %		
MATÉRIAUX	Quantités d’emballages ménagers mis sur le marché en tonnes, ajustées import-export	Sacs bleus Valorlux	Soutien financier	Gestion centralisée¹	Emballages ménagers issus de la collecte non-ménagère	Total	Taux matière	Total	Valorlux	Minimum légal
Verre	31 151		1 641	26 028		27 668	90,23 %	24 964	80,14 %	70
Papier/carton	11 608		10 603		692	11 294	106,71 % *	12 051	103,82 %	75
Plastique	11 521	9 467	53	383	26	9 929	77,21 %	7 666	66,54 %	50
Métaux ferreux	1 442	1 277	749			2 072	78,69 %	1 630	113,06 %	70
Métaux non-ferreux	2 169	713	1 468			2 181	71,67 %	1 563	72,09 %	50
Bois	74			7	61	68	41,98 %	29	38,42 %	25
Cartons à boisson*	0	1 175				1 175	0,00 %	0		—
Autres	1 083									—
Emballages valorisés	—	111		2		112				
Résidus de tri valorisés	—	1 803				1 803				—
Total quantités mises sur le marché		59 048								
Total recyclage		12 633	14 558	26 418	779	54 388		47 904	81,13 %	65
Total valorisation²		14 547	14 558	26 420	779	56 303		56 303	95,35 %	65

¹ Centres de ressources et collecte en porte-à-porte du verre
² La ligne « total valorisation » reprend les quantités recyclées dans la ligne précédente, en plus des quantités valorisées (valorisation des déchets autre que le recyclage, tel que la valorisation thermique).
* Les cartons à boissons constituent un cas particulier car ils sont composés de plusieurs matériaux. Bien qu’ils soient comptabilisés à la sortie du centre de tri (1 175,22 t de cartons à boissons en 2025), leur taux matière est de 0 % car ils sont ventilés en différentes fractions : 75 % en papier-carton, 5 % en aluminium et 20 % en plastique (film PE). Cette répartition augmente artificiellement les taux matière de ces trois catégories, ce qui conduit, pour le papier-carton, à un taux supérieur à 100 %.

Le taux de recyclage se calcule en comparant les quantités d’emballages recyclés par rapport aux quantités d’emballages mis sur le marché (vendus au Luxembourg). Grâce à cette méthode de calcul utilisée dans toute l’UE, on obtient une vue plus complète - et comparable entre pays - sur l’effort de tri et de recyclage.

Répartition des fractions recyclées



	Matériaux	Poids (t)	Répartition
1	Verre	27 668	49 %
2	Papier/carton	11 294	20 %
3	Métaux ferreux	1 921	3 %
4	Métaux non-ferreux	2 181	4 %
5	Plastique PET	3 865	7 %
6	Plastique PEHD	833	1 %
7	Plastique Films	3 869	7 %
8	Autres plastiques	1 361	2 %
9	Carton à boisson	1 175	2 %
10	Emballages bois	68	0 %
11	Résidus de tri & emballages valorisés	1 915	3 %

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES MÉNAGERS

➤ Destination des matériaux collectés

Les emballages ménagers collectés et triés au Luxembourg sont acheminés vers des recycleurs agréés en Europe, à savoir au Luxembourg, en Allemagne, en Belgique, en France, aux Pays-Bas ou en Espagne en fonction du type de matériau.



Quantités issues de la GC & collecte PMC envoyées au recyclage/à la valorisation [t] par destinataires finaux

MATÉRIAUX	POIDS (T)	DESTINATION
RECYCLAGE	Plastique	928AFA Nord GmbH (D)
		113Broeckx Plastic Recycling BV (NL)
		211Cirrec Netherlands B.V. (NL)
		2 651Eu-Rec GmbH (D)
		787FILAO (B)
		307Morssinkhof Plastics Zeewolde B.V. (NL)
		66Pakufol Folienprodukte GmbH (D)
		1 707Paprec Plastiques 71 (F)
		90Peute Recycling (NL)
		1 171Plastipak Packaging France (F)
		131Remondis GmbH & Co. KG (D)
		102Soprema (F)
		12Storopack France (F)
		662Sulayr Sorting S.L. (ES)
		55Van Werven Belgie NV (B)
		108Vogt-Plastic GmbH Premnitz (D)
VALORISATION		22Vogt-Plastic GmbH Rickenbach (D)
		727Wellman France Recyclage (F)
	Métaux ferreux	1 277ArcelorMittal Belval & Differdange SA (L)
	Métaux non-ferreux	54Alunova Recycling GmbH (D)
		117BNE Trading & Recycling (B)
		542HKS Belgium N.V. (B)
	Cartons à boissons	1 175Papierfabrik Niederauer Mühle (D)
	Bois	7NEVEON Nürtingen GmbH (D)
	Verre	390A.R.T. GmbH (D)
		753Eura Glasrecycling GmbH & Co.Kg (D)
		7 779Minérale SA (Lodelinsardt) (B)
		7 666Minérale SA - High 5 (Anvers) (B)
		9 441Sibelco Green Solutions (F)
	Plastique	111Lamesch (traitement des déchets) (L)
	Autres	1 805Lamesch (traitement des déchets) (L)
	Quantité exportée et recyclée (exportation gérée par Valorlux)	37 773

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D'EMBALLAGES NON-MÉNAGERS / INDUSTRIELS

Chiffres clés

▶ **67 069**
tonnes d'emballages collectées au Luxembourg soit 98,35 kg/habitant/an

▶ **49 462**
tonnes d'emballages recyclées

▶ **16**
collecteurs agréés



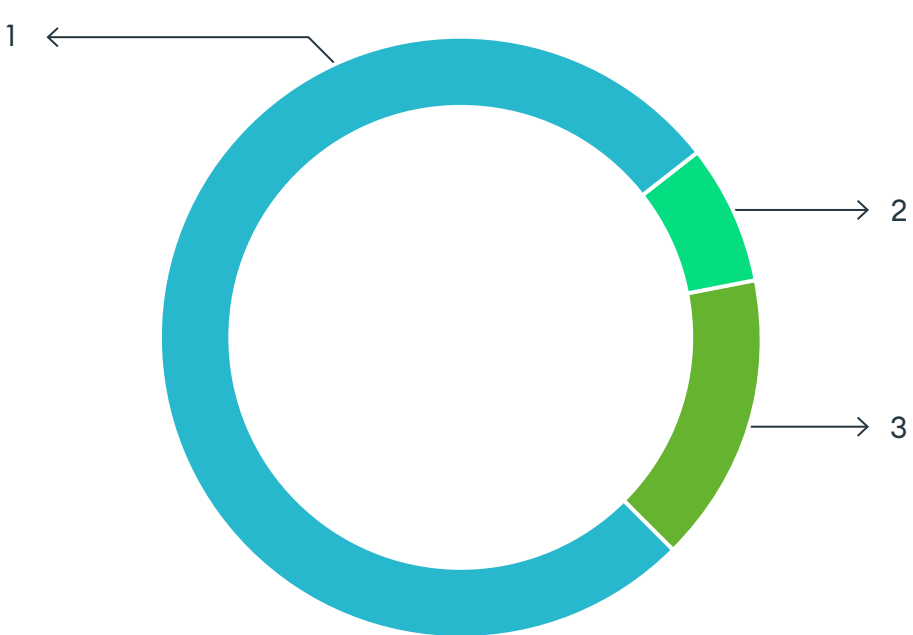
En 2025, la filière des emballages non-ménagers a poursuivi son développement. Cette deuxième année d'application de la responsabilité élargie des producteurs a permis de consolider les acquis de la phase de lancement, tout en renforçant l'accompagnement des entreprises.

Notre collaboration entamée l'année dernière avec Valipac (PRO non-ménager en Belgique) nous a permis d'unir nos ressources pour l'identification les destinataires finaux et pour garantir la traçabilité des déchets d'emballages. Dans ce contexte, nous avons effectué 59 (en 2024) et 30 (en 2025) audits de recycleurs en dehors de l'Europe pour nous assurer de leur conformité et garantir la traçabilité du recyclage des déchets d'emballages non-ménagers.

Pour la collecte des emballages non-ménagers, nous travaillons ensemble avec des collecteurs agréés. Au total, nous avons répertorié 16 collecteurs agréés pour cette deuxième année, dont les principaux collecteurs luxembourgeois. Les entreprises conservent toutefois la liberté de choisir les collecteurs avec lesquels elles souhaitent travailler pour l'élimination de leurs emballages non-ménagers. Cette collaboration permet aux entreprises qui font le tri et qui organisent la collecte avec un collecteur agréé d'obtenir une prime déballeur.

Grâce à la collaboration des collecteurs et des traders, nous avons atteint en 2025 un taux de traçabilité de 90,44 %, correspondant à la part des emballages pouvant être retracés jusqu'au destinataire final.

Répartition des fractions recyclées



	Matériaux	Poids (t)	Répartition
1	Papier/carton	38 016	77 %
2	Plastique	3 598	7 %
3	Bois	7 678	16 %
4	Métal	171	0 %

TRI, COLLECTE ET RECYCLAGE

DÉCHETS D’EMBALLAGES NON-MÉNAGERS / INDUSTRIELS

► Destination des matériaux collectés

► **98,59 %**
en Europe

► **0,91 %**
exporté au Moyen-Orient

► **0,50 %**
exporté en Asie

► Les taux de recyclage et de valorisation des emballages non-ménagers 2025

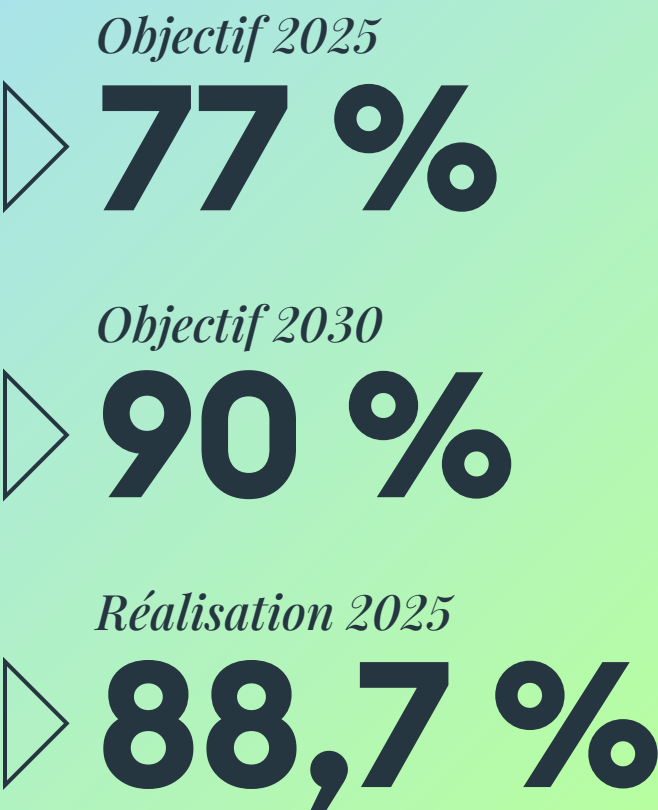
MATÉRIAUX	Quantités d'emballages non-ménagers mis sur le marché en tonnes	Quantités collectées en tonnes	Taux d'emballages non-ménagers	Quantités valorisées en tonnes	Quantités recyclées en tonnes	Taux de valorisation	Taux de recyclage ¹
Papier/carton	28 713	68 319	56 %	38 016	38 016	132 %	132 %
Plastique	6 736	5 559	90 %	4 981	3 598	74 %	53 %
Bois	5 829	65 512	36 %	23 901	7 678	410 %	132 %
Métal	262	2 404	7 %	171	171	65 %	65 %
Total	41 540	141 794	47 %	67 069	49 462	161 %	119 %

¹ Les taux de recyclage du papier/carton et du bois dépassent 100 %. Étant donné qu’il s’agit d’un nouvel agrément, certaines entreprises ne sont pas encore informées des nouvelles obligations et n’ont donc pas encore effectué de déclaration. La mise sur le marché des emballages industriels devrait ainsi augmenter au cours des prochaines années, grâce à un réseau de membres plus complet.

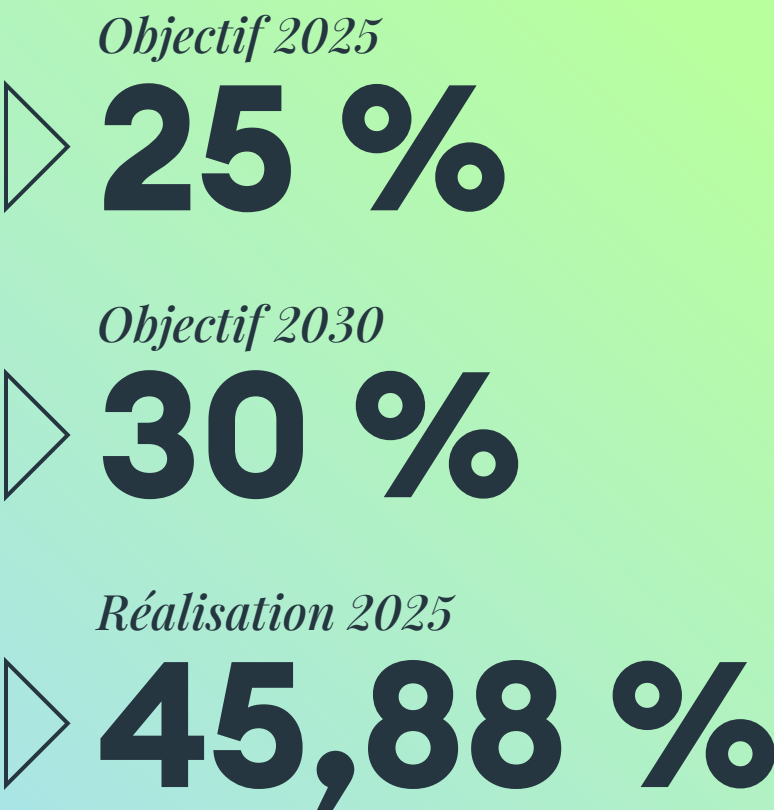
OBLIGATIONS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Chiffres clés

Taux de collecte des bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage



Taux de matière recyclée dans les bouteilles PET



Prise en charge des obligations liées à la loi relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

Dans le cadre des obligations découlant de la loi sur la réduction de l'incidence de certains produits en plastique à usage unique sur l'environnement, Valorlux prend en charge les obligations relatives aux produits de tabac avec filtres ainsi que celles concernant les emballages visés par cette loi.

→ Suivi des objectifs de réduction du *littering* des produits du tabac avec filtres.

La loi fixe un objectif de réduction annuelle de 10 % des déchets sauvages liés aux produits du tabac avec filtres à partir de 2023. La méthodologie de mesure, développée en collaboration avec l'Administration de l'environnement en 2023, a permis d'établir la quantité de référence de mégots rejetés dans l'environnement en 2024.

En 2025, le nombre de mégots rejetés dans l'environnement au Grand-Duché de Luxembourg est estimé à 24 513 223 unités, correspondant à un poids total d'environ 6,61 tonnes. Par rapport à l'année de référence 2024, cela représente une réduction de 7,2 % du nombre de mégots rejetés dans l'environnement.

→ Prise en charge de certains coûts liés aux produits en plastique à usage unique.

Depuis 2023, les metteurs sur le marché de produits du tabac avec filtres sont tenus de prendre en charge certains coûts liés à la gestion des déchets issus de ces produits, conformément à la législation relative aux produits en plastique à usage unique. Depuis 2025, cette même obligation s'applique également aux emballages relevant du champ d'application de cette législation. En tant qu'organisme agréé, Valorlux assure cette prise en charge de manière mutualisée pour le compte de ses membres. À cette fin, une analyse approfondie a été effectuée pour évaluer ces coûts réels, en examinant la présence de ces produits dans les poubelles publiques et les déchets sauvages, et en établissant une cartographie des pratiques de collecte et de nettoyage au Luxembourg. Pour l'année 2025, une enveloppe de 933 335 EUR a été retenue pour les produits du tabac avec filtres et une enveloppe de 1 337 803 EUR pour les emballages relevant de la législation SUP. Ces montants, définis conjointement par l'Administration de l'environnement et Valorlux sur la base d'une analyse approfondie, ont été répartis entre les Ponts et Chaussées et les communes afin de contribuer au financement des coûts de collecte, de transport, de traitement et de nettoyage des déchets sauvages issus de ces produits.

→ Suivi des objectifs liés à la réduction de la consommation des gobelets pour boissons et des récipients pour aliments.

L'objectif légal est de réduire la consommation des gobelets pour boissons et des récipients

pour aliments de 20 % entre 2022 et 2026, puis de 10 % par an par la suite. Afin de disposer de données fiables, plusieurs études ont été réalisées depuis 2023 selon la méthode dite des déchets. Cette approche consiste à analyser la présence et la répartition de ces produits en plastique à usage unique dans différents flux de déchets afin d'estimer les quantités effectivement générées sur le territoire luxembourgeois. En 2025, ces quantités sont estimées à 27 331 400 gobelets pour boissons et 48 258 451 récipients pour aliments. Par rapport à 2024, cela représente une augmentation de 17,6 % pour les gobelets, tandis que le nombre de récipients pour aliments a diminué de 47,4 %. En considérant l'ensemble de ces deux catégories de produits, le nombre total d'emballages devenus déchets est passé de 115 069 889 unités en 2024 à 75 589 851 unités en 2025, soit une réduction globale de 34,3 %.

→ Suivi des quantités de bouteilles pour boissons en plastique à usage unique collectées séparément pour le recyclage.

Le taux de collecte est actuellement évalué selon deux approches :

- La **méthode des déchets**, qui estime la quantité de bouteilles devenues déchets sur le territoire ;
- La **méthode de la mise sur le marché**, qui se base sur les déclarations des producteurs.
- Selon la **méthode des déchets**, environ **3 783 tonnes** de bouteilles ont été générées comme déchets au Luxembourg en 2025. Sur ce total, **2 855 tonnes** ont été collectées séparément en vue du recyclage, soit un **taux de collecte de 75,5 %**.
- En parallèle, la **méthode de la mise sur le marché** – prenant également en compte les flux d'importation et d'exportation – indique une quantité déclarée de **3 114 tonnes** de bouteilles mises sur le marché luxembourgeois. Sur ce total, **2 762 tonnes** ont été collectées via le sac bleu, soit un **taux de collecte de 88,7 %**.

→ Suivi du taux de matière recyclée dans les bouteilles PET.

La législation fixe l'exigence que d'ici 2025, les bouteilles en PET doivent contenir au moins 25 % de matière recyclée, avec un objectif de 30 % d'ici 2030. En 2025, le taux de matière recyclée dans les bouteilles en PET mises sur le marché luxembourgeois était de 45,88 %.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

Chiffres clés

▶ **1,91**
milliard de sacs en plastique à usage unique épargnés grâce à l'Éco-sac depuis 2004, soit 13 045 tonnes de plastique ou 29 millions de litres de pétrole

▶ **82,73 %**
des consommateurs au Luxembourg utilisent des sacs réutilisables lors de leurs achats

▶ **7 %**
En 2025, 7 % des clients ayant emballé eux-mêmes des fruits et légumes ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables

ÉCO-SACS

Le sac de course réutilisable

Afin d'éviter autant que possible le recours aux sacs de caisse jetables, et afin d'encourager le consommateur à privilégier les sacs réutilisables pour épargner nos ressources naturelles, Valorlux a lancé en 2004 le projet « Éco-sac ». Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un accord environnemental conclu entre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la Luxembourg Confederation, la FLAD et Valorlux.

Depuis son introduction sur le marché luxembourgeois en 2004, le sac réutilisable « Éco-sac » a permis d'économiser 1,91 milliard de sacs en plastique à usage unique, contribuant ainsi à une économie de 13 045 tonnes de plastique, soit l'équivalent de 29 millions de litres de pétrole.

Le taux d'utilisation des sacs réutilisables par les consommateurs du Luxembourg est quant à lui estimé à 82,73 %.



SUPERBAG®

Le sac réutilisable pour fruits et légumes

Avec l'objectif d'inciter les consommateurs à utiliser des sacs de courses réutilisables plutôt que des sacs à usage unique, Valorlux, en collaboration avec la Luxembourg Confederation, l'Administration de l'environnement et plusieurs enseignes de la grande distribution au Luxembourg, met à disposition des consommateurs le Superbag®, un sac réutilisable pour fruits et légumes.

Lors d'un contrôle de succès en 2025, 7 % des clients ayant acheté des fruits et légumes en vrac ont utilisé des systèmes d'emballages réutilisables.



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU TRI

ANTI-LITTERING

➤ Campagne « merci! »

Lancée fin 2023 en collaboration avec l'Administration de l'environnement et l'Administration de la gestion de l'eau, la campagne « Merci! » a été conçue dès le départ pour traiter le même sujet pendant deux années consécutives, afin d'optimiser les coûts de la campagne. En 2024 et 2025, le premier sujet abordé a ainsi été celui du littering des mégots de cigarettes. Le message « Merci! » adopte une approche positive en remerciant les personnes qui se débarrassent correctement de leurs mégots, plutôt que de se focaliser sur celles qui les abandonnent dans l'espace public.

En complément de la communication sur les mégots, 1 680 cendriers de poche ont été distribués lors d'événements publics en 2025, afin de proposer une solution concrète au public et de renforcer la sensibilisation au littering.

Une étude Ilres a été menée afin d'identifier les arguments les plus susceptibles d'encourager les résidents à changer leurs habitudes et d'orienter les prochaines actions de sensibilisation de la campagne.

En 2026, le focus de la campagne se tournera vers d'autres emballages en plastique à usage unique fréquemment abandonnés dans l'espace public.



SENSIBILISATION AU TRI

➤ Campagne « tri, collecte, recyclage »

En 2025, nous avons poursuivi la campagne lancée en 2024 sur les réseaux sociaux, destinée à expliquer au grand public les résultats issus du tri, de la collecte et du recyclage, principalement ceux liés au sac bleu. Cette campagne en plusieurs volets présente les données relatives aux quantités d'emballages mises sur le marché et collectées, ainsi que les taux de recyclage et la répartition des matériaux, à l'aide de diagrammes et de visuels pédagogiques. Ces chiffres sont accompagnés d'explications permettant au grand public de mieux comprendre les résultats du tri et du recyclage au Luxembourg et de prendre conscience de l'importance de chaque geste de tri.





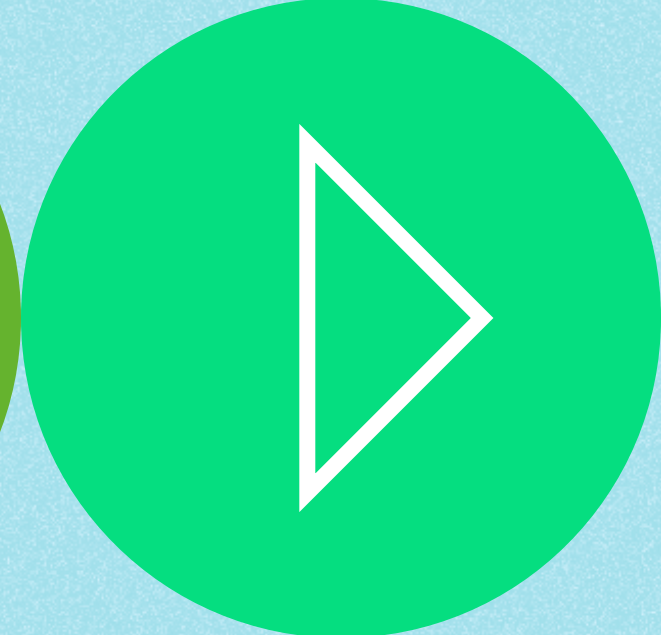
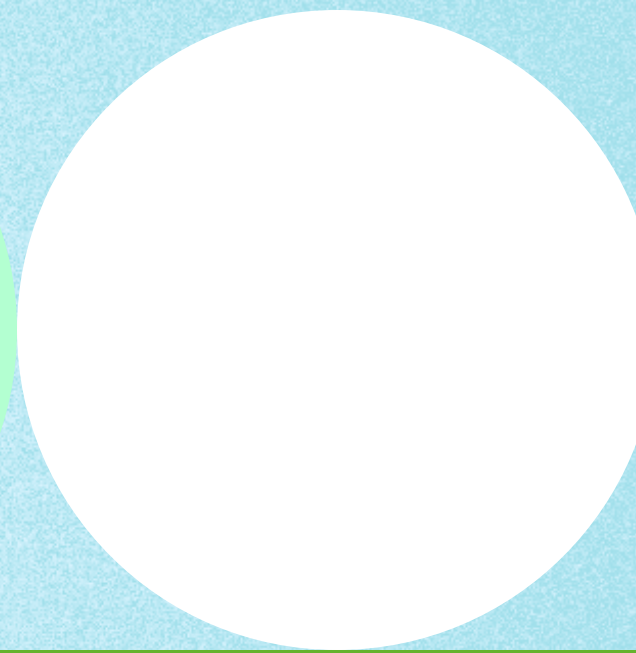
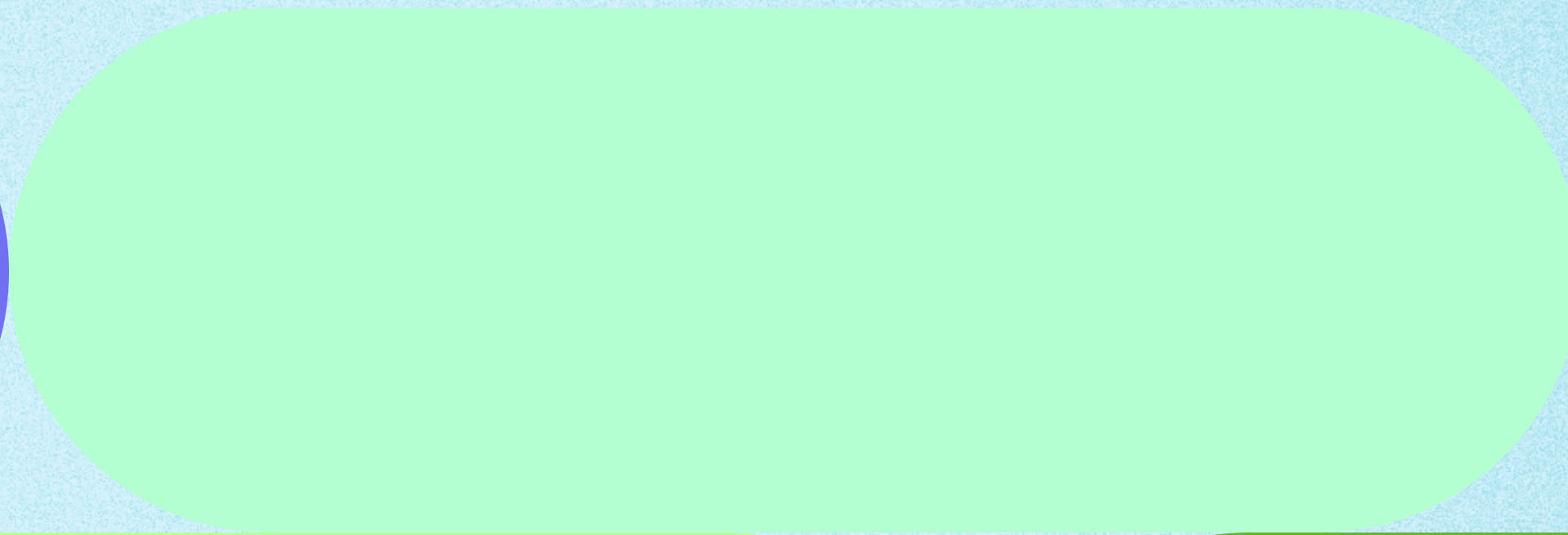
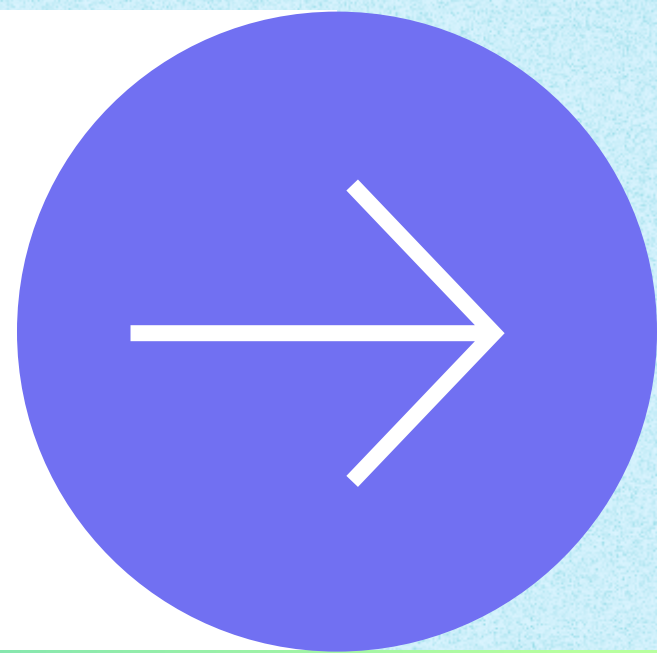
Valorlux a.s.b.l. a été constituée le 2 octobre 1995, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, à l'initiative d'un conseil de sociétés commerciales et associations actives dans le secteur commercial au Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de Valorlux est établi au 1, boulevard du Jazz, L-4370 Esch-sur-Alzette. Valorlux a pour objectif de promouvoir, coordonner et soutenir financièrement la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages au Grand-Duché de Luxembourg.

Valorlux est membre d'EXPRA (Extended Producer Responsibility Alliance) qui regroupe les organisations à but non lucratif de prise en charge de la responsabilité étendue du producteur relative aux emballages par les entreprises concernées.

Valorlux est également membre de PRO EUROPE (Packaging Recovery Organisation Europe) qui regroupe l'ensemble des systèmes nationaux de recyclage et de valorisation des déchets d'emballages qui utilisent le logo Point Vert.

www.valorlux.lu



VALORLUX^{ASBL} **BE
THE
CHANGE** 